

# ***EXPOSITION NATIONALE D'AVICULTURE de SAINT PONS DE THOMIERES 34220***

**du samedi 19 novembre au dimanche 20 novembre 2022**

## **Grands Prix de l'Exposition**

4 Grands Prix de l'Exposition seront attribués dans les catégories : Lapins, Cobayes, Pigeons et volailles

## **Grands Prix d'Elevage**

Il sera décerné 4 Grands Prix d'élevage dans les catégories: Lapins, Cobayes, Pigeons et volailles

Les Grands Prix d'Elevage seront attribués dans chaque catégorie à l'exposant totalisant le plus grand nombre de points sur **5 cages** désignées sur la feuille d'engagement pour les volailles et pigeons et sur **4 cages pour les lapins et cobayes** (colonne P.E.) : **les lots non désignés, ou si 6 cages désignées au lieu de 5 ou 4, ne participeront pas à ce prix.** Les animaux doivent être de même race et **variété**. Pour obtenir le G.P.E lapins ou cobayes, cette année les deux sexes représentés ne sont pas obligatoires cause Manche du Lapin Club du Sud-Ouest. Ces sujets devront être identifiés 2020/21/22

## **Grands Prix d'Honneur**

Les Grands Prix d'Honneur seront décernés dans les catégories suivantes si celles-ci sont méritantes

Lapin grande race  
Lapin race moyenne  
Lapin race légère  
Lapin à fourrure  
Lapin race naine  
Cobayes

Pigeons de forme étrangers  
Pigeons de forme français  
Pigeons caronculés  
Pigeons type poule  
Pigeons de structure  
Pigeons boullants

Pigeons cravatés  
Pigeons tambours  
Pigeons de couleur  
Pigeons de vol  
Tourterelles  
Volailles GR étrangères

Volailles GR Françaises  
Volailles naines  
Palmipèdes de rapport  
Palmipèdes d'ornements

## **CHAMPIONNAT DE FRANCE LAPIN FAUVE DE BOURGOGNE**

RENCONTRE LAPIN GRANDE RACE (meilleur mâle et femelle)  
RENCONTRE LAPIN RACE MOYENNE (meilleur mâle et femelle)  
RENCONTRE LAPIN PETITE RACE (meilleur mâle et femelle)  
RENCONTRE Lapin RACE NAINES et LAPIN A PARTICULARITE  
(race à fourrure, à dessins, à extrémité coloré, race Européenne)  
MANCHE DU LAPIN CLUB SUD-OUEST (confer règlement USASO)  
PARTENAIRE DE LA COURSE AUX POINTS  
RENCONTRE VOLAILLES ETRANGERES (meilleur mâle et femelle)  
RENCONTRE VOLAILLES FRANCAISES (meilleur mâle et femelle)  
RENCONTRE VOLAILLES RACES NAINES (meilleur mâle et femelle)  
RENCONTRE PIGEONS RACE DE RAPPORT  
RENCONTRE PIGEON AUTRES RACES

**NB : conformément au règlement de la FFC seuls les lapins tatoués français pourront concourir pour les GP exposition, GPH, championnats régionaux. Par ailleurs seuls les éleveurs naisseurs de lapins concourent.**

Commissaire Administratif Jacques Durand

Le Commissaire Général  
Louis CLAVEL

Le Commissaire Adjoint  
Bernard BLAVY

La Présidente du G.A.P.L.  
Martine DEPOIRE

# REGLEMENT DE L'EXPOSITION

## **Article 1 -**

L'exposition d'Aviculture organisée par le Groupement Avicole du Pays Languedocien aura lieu à SAINT PONS DE THOMIERES au sein de la salle des fêtes de PONDERACH du 19 novembre au 20 novembre 2022.

## **Article 2 -**

L'exposition est ouverte à tous les éleveurs amateurs et professionnels pour les sujets de races pures identifiés. Seul un éleveur individuel peut exposer, aucune inscription au nom d'une société ou d'un syndicat ne sera admise. Seuls seront admis à concourir les sujets des années 2018 à 2022 (sauf pigeons Montauban, Romain, caronculés, boulangers : pas de limitation d'âge).

## **Complément à l'article 2**

Concernant les lapins : les exposants doivent être munis des certificats d'identification de chacun de ses lapins inscrits.

## **Article 3 - DROITS D'INSCRIPTION**

Unité(s)	3,00 €
Trio	5,00€
Volière(s) (3 couples pigeons) et parquet(s) volaille(s)	7,00 €
Cage d'échange (« transit ») : pour les pigeons maximums 2 par cage	1,00 €
Participation aux frais (inscription et catalogue)	5,00 €

## **Article 4 -**

Toute demande d'engagement doit être adressée à

Mr ALAUZET Sébastien 2488 Route de Lincarque 81600 SENOULLAC  
ou par courriel à [gapl.aviculture34@outlook.fr](mailto:gapl.aviculture34@outlook.fr)

Elle doit être accompagnée du montant des inscriptions et du certificat de vaccination pour les animaux à plumes.

## **Article 5 - PROGRAMME DE L'EXPOSITION**

Réception et mise en cage des animaux .....	Judi 17 novembre Vendredi 18 novembre	de 14h à 22h avant 9h
Jugement (à huis clos) .....	Vendredi 18 novembre	9h pour le championnat de France Fauve de Bourgogne 10h pour le reste de l'expo.
Ouverture au public .....	Samedi 19 novembre Dimanche 20 novembre	de 9h00 à 19h00 de 9h00 à 16h30
Apéritif « inaugural » .....	Samedi 19 novembre	11 h 30
Remise des récompenses .....	Dimanche 20 novembre	11h 00
Enlèvement des animaux exposés hors championnat	Dimanche 20 novembre	A partir 17h00
Enlèvement des animaux exposés championnat du Fauve	Dimanche 20 novembre	14h
N.B. Fermeture du bureau des ventes.....	Dimanche 20 novembre	à 16h30

## **Article 6 - MESURES SANITAIRES :**

Les animaux subiront à leur arrivée une visite sanitaire. Joindre un certificat de vaccination contre la maladie de Newcastle pour tous les animaux à plumes en même temps que la demande d'engagement. Les certificats seront examinés par des contrôleurs de la Direction des Services Vétérinaires et les animaux sans certificats conformes seront retirés de l'enceinte de l'exposition, les lapins porteront le N° de cage inscrit au feutre à l'oreille gauche pour la mise en cage.

**Article 7 -** Le prix des sujets mis en vente devra être mentionné sur la feuille d'engagement. Ce prix sera majoré de 15% au bénéfice de la Société.

**Article 8 -** Les récompenses seront décernées d'après les décisions du Jury. Les décisions des Juges sont sans appel.

**Article 9 -** Le Comité d'Organisation prendra toutes les dispositions pour la nourriture et la surveillance des animaux. Il ne sera pas responsable des décès, vols, pertes et dommages de quelque nature que ce soit.

**Article 10 -** Le Président et les Commissaires Généraux et Administratif, ont seule qualité pour prendre toute mesure et décision de nature à assurer le bon ordre dans l'enceinte de l'exposition.

**Article 11 -** La simple demande d'admission au concours implique automatiquement l'adhésion à toutes les closes du présent règlement. Pour les cas non prévus, seul le règlement de la S.C.A.F. est applicable.

**Article 12 -** tout signe de fraude découverte par les juges ou les organisateurs de l'exposition, sera relevé et en découlera des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion et au signalement de l'éleveur contrevenant à la SCAF.

# Exposition Nationale de St PONS de THOMIERES du samedi 19 novembre au dimanche 20 novembre 2022

## DECLARATION D'INSCRIPTION

NOM (Mr, Mme, Mlle) ..... Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone : ..... E-Mail : .....

Association d'aviculture ou club de race : .....

Réservation pour le repas de :

Vendredi midi : oui non Prix repas 10€

Vendredi soir : oui non Prix repas 10€

Samedi midi : oui non Prix repas 12€

Samedi soir : oui non Prix repas 15€

Dimanche midi : oui non Prix repas 12€

### Droits d'inscription :

Nombre de lots à	Total	Observations
..... Unité(s) à 3,00 €	.....	
..... Trio (volailles) à 5,00 €	.....	
..... Volières (pigeon) à 7,00 €	.....	
..... Unité(s) à 1,00 € Cage échange	.....	
Frais divers et catalogue (obligatoire)	5,00 €	
Montant total des engagements	.....	Paiement par : - Chèq Banc - C.C.P - Espèces -

Fait à ..... Date ..... Signature .....

La présente déclaration est à envoyer avec le certificat de vaccination (pour les oiseaux), et le règlement (**chèque à l'ordre du GAPL**) avant le 15 octobre 2022 à  
Mr ALAUZET Sébastien 2488 Route de Lincarque 81600 SENOUILAC  
Tél : 06.71.60.15.93  
ou par courriel : [gapl.aviculture34@outlook.fr](mailto:gapl.aviculture34@outlook.fr)

**CLOTURE DES INSCRIPTIONS LE 15 octobre 2022**  
**ou dès que le nombre limite de cages est atteint**

**NOM de l'exposant :** ..... **Prénom :** .....

\*P.E. : Cocher les **5** animaux participant aux prix d'élevage pour les volailles, palmipèdes et pigeons ; et sur **4** animaux concernant les lapins et cobayes. **En cas d'oubli, ils ne participent pas au GPE.**

Prix d'Élevage <b>P.E*</b>	Volière Trio M ou F	Désignation des lots : <b>Race et Variété</b> (précisez s'il s'agit de GR ou de RN)	Prix de Vente
			1
			2
			3
			4
			5
			6
			7
			8
			9
			10
			11
			12
			13
			14
			15
			16
			17
			18
			19
			20
			21
			22
			23
			24
			25
			26
			27
			28
			29